



# PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION  
Fiches de présentation des PDA  
par monument

## Lamonzie-Montastruc

### Périmètre délimité des abords

# Château de Montastruc

1 Psychenval

24 520 Lamonzie-Montastruc



Crédit photo : Père Igor



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BERGERAC SUD DORDOGNE



**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**  
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne**  
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

## Contexte local

La commune de Lamonzie-Montastruc se situe au nord-est de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. D'une population de 717 habitants en 2016, la commune se caractérise par la prédominance de l'activité agricole et les vastes espaces forestiers.

Le château de Montastruc est situé 200 mètres au nord-ouest du village, en contrebas de la RD21.



## Contexte historique

Le château était, au XIV<sup>ème</sup> siècle, l'un des fiefs de la famille d'Abzac de la Douze dont l'un des membres était lieutenant général du roi d'Angleterre en Guyenne. Il fut décapité à Limoges en 1438 et son château rasé sur ordre de Charles VII. Après avoir été rendu à la famille en 1449 moyennant sa soumission à l'autorité royale, le château fut reconstruit en 1471.

Montastruc fut assiégé par Blaise de Montluc en 1568 et deux canons l'obligèrent à se rendre. En 1569, il est pris aux Protestants par le sénéchal de Périgord. Bâti sur un socle rocheux, le château est entouré de larges douves. Un pont-levis, remplacé au 18<sup>e</sup> siècle par un pont de pierre, le faisait communiquer avec l'extérieur. Une courtine sur mâchicoulis devait courir à l'aplomb du socle. Sur les substructures des XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, un corps de logis en retour d'équerre et cantonné de trois tours, a été réédifié à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et semble avoir été agrandi sur la face ouest au XVI<sup>ème</sup> siècle en remplissant l'espace entre les deux tours.

A la jonction de cette face et de la tour nord-ouest, une légère avancée a permis de loger à l'étage un petit oratoire de trois petites travées voûtées d'ogives, dont il ne reste que les départs des arcs sur culots sculptés.

Entre 1760 et 1780, un second bâtiment, également en retour d'équerre, fut accolé au premier château. Cette construction a son petit côté orné d'un fronton établi sur l'emplacement de la troisième tour, dont le dessin subsiste dans la cage d'escalier. Le grand côté se termine par un pavillon.



(Carte : Carte Etat-Major XIX<sup>ème</sup> siècle / géoportail)

# Château de Montastruc

1 Psychenval

24 520 Lamonzie-Montastruc

**Le château dans sa totalité, les écuries, les vestiges de la grange, le pigeonnier, le cluzeau et le parc, inscrits par arrêté du 25 mai 2001**

**Château de Montastruc**

(Photo : [montastruc.com](http://montastruc.com))



(Photo : [montastruc.com](http://montastruc.com))

## descriptif des abords

Dans un contexte rural, à l'ouest du bourg de Lamonzie-Montastruc et de la RD21, le Château est positionné en contre-bas du coteau qui domine le ruisseau du Caudeau peu avant l'entrée sud du bourg, le Château de Montastruc est positionné sur un éperon rocheux.

Compte-tenu des alignements d'arbres le long de la RD21, le Château est finalement peu perceptible depuis cet axe de communication en été, plus visible en hiver.

L'ensemble bâti est ouvert sur le paysage au sud-est tandis que les autres franges sont entourées de ceintures boisées plus ou moins à distance.

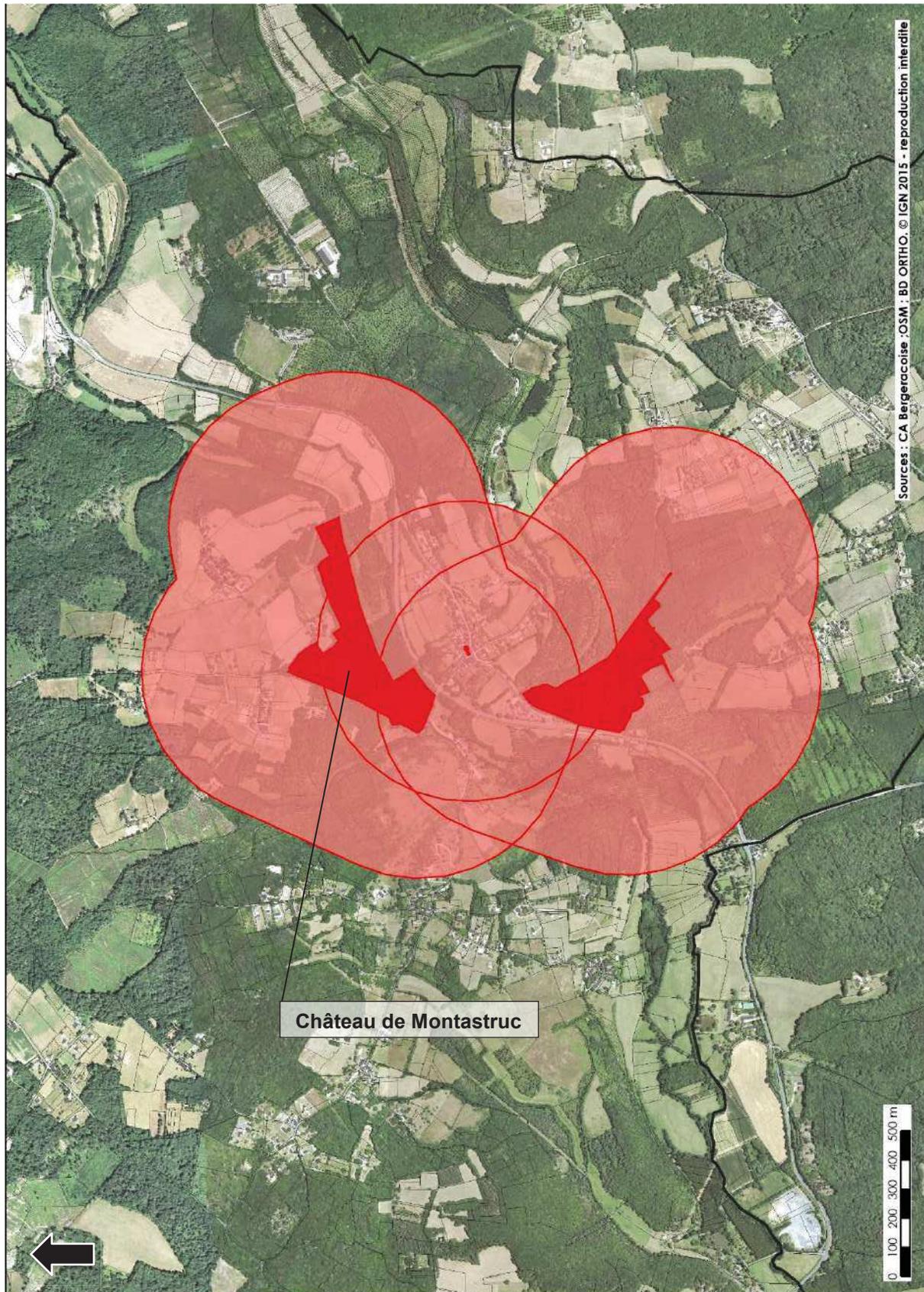
## justification du périmètre

Le positionnement du Château de Montastruc sur le bas du coteau mais entouré d'espaces boisés relativement importants sur ses différentes franges et de manière plus ou moins éloignée n'occasionne pas de covisibilités très importantes depuis les emprises publiques.

En revanche, les perceptions possibles du site depuis les points hauts et depuis la RD21 peuvent nécessiter une attention particulière au maintien du contexte paysager périphérique afin d'en conserver le caractère naturel et agricole le plus préservé possible.

Dans ce cadre, s'il n'y a pas lieu de maintenir le rayon théorique de 500 mètres autour de l'édifice, mais il convient de maintenir un espace d'attention malgré tout assez élargi en fonction de la topographie des paysages alentours et des fenêtres visuelles autour du Château.

## périmètre de protection actuel



# périmètre de protection délimité des abords proposé

